

MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 22 OCTOBRE 2025

**APPORTÉE À LA VERSION MODIFIÉE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉE
DU 27 AOÛT 2025, MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 3 OCTOBRE 2025,
MODIFIANT LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 16 MAI 2025,
MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 18 JUIN 2025 ET
PAR LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 27 JUIN 2025**

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard du fonds suivant :

FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT

(titres de série A, de série D, de série F, de série I, de série P, de série PF, de série Q, de série QF et de série FNB)

(le « Fonds »)

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

1. Introduction

En date du 3 novembre 2025, le prospectus simplifié est par les présentes modifié pour rendre compte du changement de nom du Fonds qui passera de « Fonds d'appréciation du capital Ninepoint » à « Fonds équilibré+ Ninepoint ».

2. Modifications techniques apportées au prospectus simplifié

Le prospectus simplifié est modifié comme il est décrit ci-après pour rendre compte du changement de nom du Fonds qui passera de « Fonds d'appréciation du capital Ninepoint » à « Fonds équilibré+ Ninepoint ». Les modifications techniques qui suivent sont apportées au prospectus simplifié pour rendre compte de ce changement :

- a) Les mentions de « FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT » sur la page couverture et la couverture arrière du prospectus simplifié sont par les présentes remplacées par « FONDS ÉQUILIBRÉ+ NINEPOINT (auparavant, Fonds d'appréciation du capital Ninepoint) ».
- b) Toutes les mentions du « Fonds d'appréciation du capital Ninepoint » dans le prospectus simplifié, sauf celles de la page couverture et de la couverture arrière, sont par les présentes remplacées par « Fonds équilibré+ Ninepoint ».
- c) Sous le titre « FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT » à la page 155 du prospectus simplifié, le texte suivant est ajouté « (AUPARAVANT, FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT) ».

- d) Le symbole indiqué sous « DÉTAIL DU FONDS » dans le tableau de la page 155 du prospectus simplifié passe par les présentes de « NCAP » à « NBAL ».
- e) Sous le titre « NOM ET HISTORIQUE » à la page 158 du prospectus simplifié, la phrase suivante est ajoutée à titre de dernière phrase :

« En date du 3 novembre 2025, le nom du Fonds a été modifié, passant de Fonds d'appréciation du capital Ninepoint à Fonds équilibré+ Ninepoint. »

QUELS SONT VOS DROITS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou, dans certains cas, de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FONDS, DU GESTIONNAIRE, DU FIDUCIAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS D'APPRÉCIATION DU CAPITAL NINEPOINT

(le « Fonds »)

La présente modification n° 2 datée du 22 octobre 2025, et la version modifiée du prospectus simplifié datée du 27 août 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 3 octobre 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 16 mai 2025, modifié par la modification n° 1 datée du 18 juin 2025 et la modification n° 2 datée du 27 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 22 octobre 2025

**NINEPOINT PARTNERS LP, AGISSANT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SON COMMANDITÉ,
NINEPOINT PARTNERS GP INC., EN SA QUALITÉ DE GESTIONNAIRE ET DE
PROMOTEUR DU FONDS**

(signé) « *John Wilson* »

John Wilson
Cochef de la direction

(signé) « *Shirin Kabani* »

Shirin Kabani
Chef des finances

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NINEPOINT PARTNERS GP INC., LE
COMMANDITÉ DE NINEPOINT PARTNERS LP**

(signé) « *James Fox* »

James Fox
Administrateur

(signé) « *Kirstin McTaggart* »

Kirstin McTaggart
Administratrice